



Bureau des radiocommunications (BR)

Lettre circulaire
CR/404

23 mai 2016

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT

Objet: **Soumission de stations terriennes types du service fixe par satellite**

La Conférence mondiale des radiocommunications (Genève, 2015) (CMR-15) a adopté une révision partielle du Règlement des radiocommunications et a pris un certain nombre de décisions qui ne figurent pas dans les Actes finals de la Conférence, mais qui sont consignées dans les procès-verbaux des séances plénières de la CMR-15.

A sa 8ème séance plénière, la conférence a approuvé le texte suivant (Document CMR15/505, § 1.37):

«Après avoir examiné la question de la notification de stations terriennes types du service fixe par satellite présentée dans le Rapport du Directeur (Document 4(Add.2)(Rév.1) § 3.2.3.8), la CMR-15 a conclu que des études complémentaires de l'UIT-R étaient nécessaires avant qu'une décision puisse être prise sur le plan réglementaire. Dans l'optique de ces études, la CMR-15 a convenu de charger le Bureau de publier une Lettre circulaire contenant un modèle de présentation commun que les administrations pourront utiliser si elles souhaitent soumettre au Bureau, sur une base volontaire, les caractéristiques et le nombre de stations terriennes types déployées sur le territoire de leur pays, dans la mesure du possible, et uniquement à des fins d'information»

La présente Lettre circulaire vise à porter à la connaissance des administrations des renseignements et des orientations concernant la soumission de stations terriennes types du service fixe par satellite (stations terriennes types du SFS). Ces renseignements faciliteront les études de l'UIT-R et permettront d'examiner de façon plus détaillée les questions techniques et réglementaires relatives à la possibilité d'accorder une reconnaissance internationale aux millions de stations terriennes types qui sont utilisées pour les applications faisant appel à de très petites antennes (par exemple les systèmes de réception de télévision uniquement (TVRO), les microstations (VSAT) et les systèmes de réception directe chez le particulier (DTH) dans le SFS et qui sont essentiellement, par nature, ubiquitaires.

Toute administration souhaitant informer les membres de l'UIT-R du déploiement de stations terriennes types utilisées pour les applications faisant appel à de très petites antennes (systèmes TVRO, DTH, VSAT par exemple, etc.) dans le SFS sur son territoire est invitée à soumettre au Bureau des radiocommunications (BR), à titre volontaire, les caractéristiques techniques des stations terriennes concernées ainsi que le nombre de stations terriennes types du SFS exploitées – ou qu'il est prévu de déployer – sur son territoire, dans la mesure du possible, pour information seulement. Le Bureau mettra ensuite en ligne ces renseignements sur son site web, qui seront accessibles au public en lecture seule.

A cet égard, le Bureau a le plaisir de mettre à la disposition des administrations une plate-forme web pour la soumission et la mise en ligne de ces stations terriennes types du SFS, qui se trouve à l'adresse: <https://www.itu.int/net4/ITU-R/space/TypicalESinFSS>. Cette plate-forme est accessible depuis n'importe quel navigateur Internet sur PC (Windows), Mac ou tablette (iOS, Android ou autre). Afin d'éviter les problèmes de compatibilité, les administrations et les utilisateurs sont encouragés à utiliser la version la plus récente de leur navigateur Internet. Aucune installation logicielle distincte n'est nécessaire.

Pour des raisons de sécurité, la soumission de stations terriennes types du SFS au BR par, ou au nom, des administrations est réservée aux utilisateurs agréés de TIES.

Afin de faciliter ce processus de soumission, le Bureau utilisera les inscriptions existantes des administrations figurant dans le système SpaceWISC du BR et créera un compte spécial pour la soumission des stations terriennes types du SFS. Les administrations qui souhaitent soumettre des stations terriennes types du SFS, mais qui ne sont pas encore enregistrées dans le système SpaceWISC du BR, peuvent se mettre en rapport avec le BR, à l'adresse suivante: brmail@itu.int.

Le Bureau reste à la disposition de votre Administration, via l'adresse: brmail@itu.int, pour toute précision dont elle pourrait avoir besoin concernant les sujets traités dans la présente Lettre circulaire.



François Rancy
Directeur

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications